

Les Initiatives du Marché Commun des Investissements de la CEDEAO

Une Intégration Régionale c'est tout d'abord, l'élimination ou la suppression progressive des barrières économiques qui entravent la Libre Circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes au sein d'un groupe d'États-nations comme la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il faut cependant faire la distinction entre les différentes intégrations économiques dans le monde, et ce, par rapport à leur "degré, à savoir, **la Zone de Libre Échange (ZLE)** qui permet la suppression des Droits de douanes et des quotas entre les États Membres, **l'Union Douanière (UD)** qui, en plus de la suppression des tarifs douaniers et des quotas intra régional, permet la mise en œuvre d'un Tarif Extérieur Commun (TEC), **le Marché commun (MC)**, comme l'Union Douanière, élimine les entraves à la libre circulation des biens, des personnes, des services, et des capitaux. Et enfin **l'Union Économique (UE)** qui a pour objectif principal, l'harmonisation des politiques économiques nationales dans le but de faire disparaître les inégalités économiques qui peuvent exister entre les États membres.

Lors de la création de la CEDEAO le 28 Mai 1975 son traité disposait en ses termes :

La suppression des droits de douane et des obstacles non tarifaires entre les États membres ;

La mise en place un Tarif Extérieur Commun et d'une structure de politique commerciale envers les États non membres ;

La Suppression des obstacles à la Libre Circulation ;

L'harmonisation des politiques agricoles et la promotion des projets communs dans les États membres, notamment dans le domaine du marketing, de recherche et d'entreprises agro-industrielles ;

Permettre la mise en place de mécanismes conjoints pour le développement des transports, des communications, de l'énergie et d'autres infrastructures ainsi que l'évolution de la politique commune dans ces domaines ;

L'harmonisation des politiques économiques et industrielles ;

L'harmonisation des politiques monétaires des États membres ;

La mise en place des fonds de coopération ;

La création d'autres activités présentant un intérêt pour les pays membres.

Ayant obtenu certains succès en ce qui concerne l'Union douanière avec la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC), la Communauté est sur la voie d'un Marché Commun permettant un flux de facteur de production inter-régional en conformité avec les articles 3,2 (f) et 3.2 (i), du traité révisé de la CEDEAO.

Par conséquent, une préoccupation immédiate est de développer un Code Régional des Investissements (un des facteurs de production) conforme aux critères de convergence macroéconomique de l'Afrique de l'Ouest qui permettront aux pays de la communauté d'améliorer leur stabilité macro-économique ainsi qu'à renforcer la crédibilité de la politique économique régionale. Cela permettra non seulement de renforcer le développement du secteur privé et à long terme la croissance économique de la Communauté, mais également de renforcer l'actuelle intégration économique régionale en vue de réaliser les objectifs des pères fondateurs de la CEDEAO.

Sur la base de notre engagement à mieux gérer les politiques et les règlements pour l'investissement, les États membres de la CEDEAO ont décidé d'utiliser les éléments préparatifs en vue des Accords de Partenariat Économique (APE) pour harmoniser leurs réglementations sur les investissements et de travailler pour la mise en place d'une règle régionale commune à l'investissement et du code et d'établir le marché commun d'investissement. La feuille de route pour les négociations APE entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne (UE) a été adoptée le 4 août 2004 à Accra, au Ghana.

Cinq groupes thématiques constitués d'experts régionaux ont été assemblés pour élaborer les stratégies de négociation dans les APE. La première réunion du Groupe Thématique sur l'investissement s'est tenue à Abuja en Mai 2005 et la réunion émerge avec son propre calendrier pour la négociation de commun accord avec la feuille de route pour la communauté. La deuxième réunion du Groupe Thématique s'est tenue à Ouagadougou en Décembre 2005 cependant sans beaucoup d'avancée. En conséquence, le Comité Ministériel de Suivi (CMS) de la région s'est

réuni à Abuja en avril 2006 et a conclu que, puisque l'ensemble des pays en développement a rejeté la poursuite des négociations de questions de Singapour à l'Organisation Mondiale du Commerce, il sera inopportun de continuer à négocier l'investissement sur l'Accord de Partenariat Économique (APE). La réunion a conclu que la poursuite de la négociation sur l'investissement devrait porter à harmoniser les politiques d'investissement des États membres de la CEDEAO en un code commun.

En août 2006, une étude dans le cadre du 9ème Fonds de développement Économique de l'UE a été commandée à notre conseiller de se pencher sur les politiques des investissements des États membres de la CEDEAO dans le but de les harmoniser en un code unique. L'étude a recommandé la possibilité avec son cadre politique d'investissement. L'étude a également été débattue lors de la réunion d'experts à Accra en août 2006 le long d'un projet de loi sur le financement également établi par les experts. Avant la réunion du CMS tenue en Septembre 2006, les experts s'étaient réunis avec les consultants pour conclure conjointement les deux documents en vue de les présenter pour examen au CMS. Les experts régionaux et les expert-conseil se sont à nouveau réunis à Lomé en Mars 2007 pour harmoniser la position du CMS, puis les documents ont été envoyés à la CNUCED pour de plus amples commentaires.

De Février à Mai 2008, l'UE, à travers BizClim, a financé une étude sur le Code Commun des Investissements de la CEDEAO et sur le cadre politique des investissements pour aider la région à accélérer la mise en œuvre de son marché commun d'investissement. Le Conseil des Ministres au cours de sa 60e session du 17 - 18 Juin 2008 à Abuja, a adopté les deux documents signalant le début du processus vers l'harmonisation des règles d'investissement communautaire en un code unique.

Au nom du Président de la Commission de la CEDEAO, je vous souhaite un fructueux débat. Et j'ose espérer que cet atelier sera un qui sera bientôt célébré par la postérité.

Je vous remercie